

## APPENDICE

### BARÈME DE RÉPARTITION

9,95 % pour	République fédérale d'Allemagne, États-Unis d'Amérique, France, Italie, Royaume-Uni, URSS
6,25 % pour	Canada
5,00 % pour	Espagne
3,85 % pour	République démocratique allemande, Belgique, Pays-Bas, Pologne
2,25 % pour	Danemark, Hongrie, Norvège, Tchécoslovaquie
0,85 % pour	Grèce, Roumanie, Turquie
0,65 % pour	Bulgarie, Luxembourg, Portugal
0,15 % pour	Islande

Le barème ci-dessus ne concerne que la présente négociation et ne sera pas considéré comme un précédent qui pourrait être invoqué en d'autres circonstances.

Les comptes sont présentés par le pays hôte dès que cela est possible sur le plan technique, après la fin d'une session. Ils sont payables dans les meilleurs délais.